



Compte rendu de l'assemblée générale du 24 mai 2016 (année 2015)

Etaient présents :

Nicole Jacquin Mourain, présidente
Christophe de Jaeger, vice-président
Joseph John Baranes, trésorier
Anne-Sophie Briand, chargée des soignants
Ghislain Haicault, médecin généraliste et gériatre
Dr Marie-Hélène Lebreton, gériatre
Eric Tanneau, psychiatre
Mathilde Sabbagh, fondatrice de la société Philomène
Evelyne Gaussens, Présidente honoraire Asshumevie

Absents excusés : Marc Cohen, Olivier Gigon, François Piette, gériatre, Thierry Roussel, Christophe Gombault, dirigeants de la société SeniorAdom

Pouvoirs : Marc Cohen, Olivier Gigon, François Piette

Ordre du jour

- Rapport moral du président
- Rapport financier du trésorier
- Le projet ANGGEL' DOM, les derniers développements
- Election nouvelle secrétaire
- Montant des cotisations
- Questions diverses

Les points importants du rapport moral évoqués par la présidente ont été :

Le rappel pour les nouveaux venus des objectifs de ANGGEL et de l'évolution depuis sa création. Le contexte du libéral est difficile compte tenu des orientations gouvernementales et de l'Article 26 'Arrêté du 28 avril 2016 portant cahier des charges des expérimentations relatives à la prise en charge par téléconsultation ou télé-expertise mises en œuvre sur le fondement de l'article 36 de la loi n° 2013-1203 de financement de la sécurité sociale pour 2014 (pièce jointe).

Dans le chapitre relatif à la TARIFICATION des actes il est mentionné que :

"pour la téléconsultation, le professionnel requis (ou un autre professionnel dans le cadre d'un protocole de coopération) peut percevoir, par acte :

- 26 euros pour "un médecin généraliste effectuant des activités de gériatre", jusqu'à trois

actes par année civile et par patient

- 28 euros pour un médecin spécialiste (**sauf gériatrie** et psychiatrie), jusqu'à trois actes par année civile et par patient

- 43,7 euros pour un psychiatre, jusqu'à cinq actes par année civile et par patient".

Il s'agit d'un déni complet de l'existence de la spécialité de gériatrie.

Difficultés rencontrées également dans le PAERPA ou la les libéraux ne sont pas représentés

La nécessité d'attirer de nouveaux adhérents :

Ils seront référencés sur la carte de France du site Anngel.org et dans l'agenda en préparation du CNP de gériatrie

MCOOR va être intégrée au sein du CNP

Pour connaître les autres membres du CNP et pour plus d'information se rendre sur le site <http://www.cnpgeriatrie.fr>

Rappel des objectifs de l'association :

-Développer la gériatrie en ville,

-Promouvoir la prévention, avant 70 ans,

-Améliorer la prise en soins gériatrique de proximité et répondre aux désirs et besoins de la population vieillissante,

-Travailler en partenariat avec des intervenants soignants et prestataires de qualité.

-Faire évoluer la nomenclature pour permettre aux jeunes confrères la possibilité de se diriger dans cette voie. Plusieurs mails ou appels chaque mois de médecins souhaitant s'installer, la plupart en secteur 1, objectivement très difficile d'en vivre correctement surtout dans les grandes villes

Les actions, la participation aux congrès, les formations en 2015

-3 CA cette année, 2 formations tablette des participants au projet Anggeldom

-Adhésions croisées Silver valley et Asshumevie

Partenariats : Handicap info, Senior'Adom, Philomème, La compagnie des aidants

Formations :

-Formations bucco-dentaires Ehpad Régie 95

-latrogénie de la personne âgée

Management du médecin coordonnateur

-Participation Amicale des médecins 17^{ème}

-Participation et nomination au Trophée du Grand âge ----Participation au 2^{er} congrès PAERPA Montpellier représentée par Dr Monique Vertuel Villa

Participation aux CA et AG SNGC et CNP, pas d'invitation pour OGDPC

-Signature d'un communiqué de presse commun avec le SFFAP

Le projet ANGGEL'DOM

L'étude action est pratiquement terminée (en juin) et il nous semble nécessaire de modifier l'article 13 des statuts

Rappel : Grâce au partenariat de SAMSUNG, TRANSATEL et H2AD le projet a démarré. Pour rappel, l'objectif est l'amélioration des soins à domicile grâce à une tablette reliée à une plateforme permettant une réactivité maximale et une meilleure prise en soins de la part des professionnels intervenant autour de la personne âgée à domicile : médecins traitants, soignants travaillant en équipe, le tout coordonné par le gériatre libéral et/ou le médecin généraliste formé à la gériatrie.

Les résultats sont intéressants puisqu'ils mettent en évidence moins d'hospitalisation, aucun passage aux urgences pour bobologie, pas de iatrogénie et une fracture du col de fémur en 18 mois grâce à des séances régulières de kinésithérapie.

☉ Ce projet a reçu le soutien du SNGC et du SGGIF et nous cherchons maintenant les moyens de le développer. Il se peut que notre statut associatif ne soit pas le mieux adapté pour des projets futurs en lien avec notre objet.

☉ Je vous propose donc la résolution conduisant à ajouter un article dans les statuts

☉ Article 14 bis

☉ L'association peut prendre une participation minoritaire dans une société commerciale dont l'objet est directement ou indirectement lié à celui de l'association. La décision sera soumise par le président au conseil d'administration qui statuera. Les dividendes éventuels d'une telle participation seraient affectés aux activités non lucratives de l'association.

Modification adoptée à l'unanimité.

Perspectives 2016

Défendre la spécialité de gériatrie et plus particulièrement la médecine libérale en France

Un mail sera adressé à chaque gériatre ou médecin généraliste ayant une capacité de gériatrie expliquant l'intérêt pour eux d'adhérer à ANGGEL.

Le Dr Christophe de Jaeger et le Dr Eric Tanneau souhaitent réaliser un travail sur les besoins réels de la population : Les besoins, ce qui existe et ce qui devrait exister.

Se rapprocher des sociétés ayant des projets à peu près similaires

Mettre le site à jour et passer des annonces : exemple du jour relayé par le Dr Tanneau, un médecin coordonnateur d'Ehpad recherche un médecin traitant dans le 17^{ème}

La question du Dr Piette de savoir si les gériatres libéraux seraient d'accord pour accepter des stagiaires dans le cadre du DES, la réponse est oui pour tous les gériatres présents

Election à la suite de la démission du Dr Rodica Balan du CA

Le Dr Eric Tanneau et Mathilde Sabbagh se proposent et sont tous les deux et leurs candidatures est accepté et nous les en remercions vivement.

Le montant de la cotisation annuelle passe de 25 à 30 € en 2016, 50 Euros pour les associations et sociétés

Les rapports moral et financier ont été adoptés à l'unanimité.